

Quadrilatère transatlantique : sources de légitimité politique de l'usage de la force militaire au Canada

Justin Massie

Numéro 37, 2008

Canadian Challenges
Les défis canadiens

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040796ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/040796ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Conseil international d'études canadiennes

ISSN

1180-3991 (imprimé)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Massie, J. (2008). Quadrilatère transatlantique : sources de légitimité politique de l'usage de la force militaire au Canada. *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, (37), 83–114.
<https://doi.org/10.7202/040796ar>

Résumé de l'article

Quelles sont les sources de légitimité de l'usage de la force militaire au Canada? L'identification des conditions jugées nécessaires par les élites politiques canadiennes pour recourir à la force militaire à l'étranger est primordiale pour une meilleure compréhension de l'évolution des pratiques militaires du Canada depuis la fin de la guerre froide. Ce texte postule que la France exerce une influence centrale sur la culture stratégique du Canada, au point que l'on doive rectifier l'analogie du Triangle nord-atlantique pour celui du « Quadrilatère ». À la lumière de ceci, les dilemmes stratégiques auxquels risque de se confronter le Canada apparaissent plus clairs.

Quadrilatère transatlantique : sources de légitimité politique de l'usage de la force militaire au Canada

Résumé

Quelles sont les sources de légitimité de l'usage de la force militaire au Canada? L'identification des conditions jugées nécessaires par les élites politiques canadiennes pour recourir à la force militaire à l'étranger est primordiale pour une meilleure compréhension de l'évolution des pratiques militaires du Canada depuis la fin de la guerre froide. Ce texte postule que la France exerce une influence centrale sur la culture stratégique du Canada, au point que l'on doit rectifier l'analogie du Triangle nord-atlantique pour celui du « Quadrilatère ». À la lumière de ceci, les dilemmes stratégiques auxquels risque de se confronter le Canada apparaissent plus clairs.

Abstract

What are the sources of legitimacy for the use of military force in Canada? Identifying the conditions that the Canadian political elite views as necessary to justify the use of military force abroad is essential for a better understanding of the evolution of Canada's military practices following the Cold War. This article posits that France exercises a central influence on Canada's strategic culture, to such a point that the analogy of a North Atlantic Triangle should be changed to that of a North Atlantic "Quadrilateral". Viewed in this light, the potential strategic dilemmas facing Canada may be easier to understand.

Les pratiques militaires du Canada sont en pleine mutation, et ce, depuis maintenant près de deux décennies. En 1991, plus de 70 p. 100 des militaires canadiens déployés à l'étranger opéraient au sein de la « coalition de volontaires » contre l'Irak, dirigée non par un commandement onusien, mais par le général américain Norman Schwarzkopf, au grand dam d'ailleurs des partis d'opposition à la Chambre des communes. Au cours des quatre années suivantes, les interventions militaires canadiennes retournèrent à la « normale », c'est-à-dire à des opérations conduites sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à l'instar de celles effectuées au cours de la guerre froide. À partir du milieu des années 1990 toutefois, les déploiements canadiens effectués dans le cadre d'une autre institution à la légitimité généralement peu contestée au Canada, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), augmentèrent considérablement, passant de 25 p. 100 en 1996 à 75 p. 100 en 2000 du total des interventions militaires canadiennes. Deux ans plus tard, une situation

similaire à celle vécue en 1991, soit une guerre contre un régime honni par la communauté internationale pour ses actions à l'extérieur de ses frontières nationales – la guerre contre les Talibans et Al-Qaida en Afghanistan – fit passer à 55 p. 100 le nombre de troupes canadiennes placées sous la bannière d'une coalition dirigée par les États-Unis. En janvier 2007, 69 des 2 921 militaires canadiens déployés outre-mer agissaient dans le cadre de missions de maintien de la paix des Nations Unies, le reste relevant soit de coalitions de volontaires, de l'Union européenne ou surtout et principalement de l'OTAN².

Ces chiffres illustrent l'évolution graduelle des contributions militaires canadiennes aux interventions occidentales depuis la fin de la guerre froide, passant de forces de maintien de la paix à celles de consolidation, voire d'imposition de la paix³. D'aucuns reconnaissent que la prolifération de nouveaux types de conflits (ceux-là intra-étatiques) et l'émergence de nouvelles menaces asymétriques de portée internationale, ont notamment pour effets de rendre explicite l'interrelation inhérente entre la sécurité intérieure et sécurité extérieure des États ainsi que d'exiger des pays tiers une transformation de leurs interventions militaires. L'incapacité (ou le manque de volonté politique) des Nations Unies (ou plutôt des cinq membres permanents de son Conseil de sécurité) de mettre en place un système de sécurité collectif efficace est également reconnue avec, en conséquence, la nécessité de faire appel à des institutions de sécurité régionales telles que l'OTAN et l'Union africaine ou encore à des coalitions d'États, plus souvent qu'autrement dirigées par les États-Unis.

Quelles sont les conséquences de ces changements pour le Canada ? Bien que l'environnement international ait considérablement évolué au cours des deux dernières décennies, la réaction stratégique canadienne à celui-ci est demeurée sensiblement la même, quel que soit le parti politique ou le chef de gouvernement à la tête du pays⁴. Confirmant l'essence même de la culture stratégique canadienne, les nouvelles pratiques militaires du Canada depuis 1990, dans le cadre desquelles les Forces canadiennes opèrent dans des situations de plus en plus belliqueuses, témoignent d'un attachement normatif à l'égard des institutions multilatérales que sont l'ONU et l'OTAN, et plus particulièrement à l'égard de trois de leurs membres : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Si les historiens ont bien documenté les relations dites « spéciales » entretenues par le Canada et les deux plus importants membres de l'« Anglosphère », par l'entremise de l'analogie du Triangle nord-atlantique, le rôle de la France dans la grande stratégie canadienne, et encore plus dans sa culture stratégique, est largement ignoré ou inexploré. Pourtant, et c'est là l'hypothèse générale avancée dans cet article, Paris exerce sur la culture stratégique canadienne une influence certes indirecte, mais tout à fait singulière, au point que doive être rectifiée l'analogie du triangle pour celui du « quadrilatère » transatlantique. Analysant la plus récente crise

diplomatique à propos de l'Irak en 2002-2003, David Haglund soutient par exemple que la « politique de sécurité du Canada devint pour un moment l'otage des intentions françaises, puisqu'il est clair que si Paris avait trouvé une façon de justifier la guerre, le Canada y aurait participé de manière plutôt enjouée, tout comme il le fit en 1999 contre la Serbie, et ce, même sans la bénédiction des Nations Unies⁵ ». De manière plus générale, le politologue John Kirton pose, dans son manuel pédagogique sur la politique étrangère canadienne, la question suivante : « Depuis le siècle dernier, lorsque le Canada est allé en guerre, il l'a pratiquement toujours fait aux côtés de et pour la France. Pourquoi⁶ »?

Sans prétendre répondre de manière définitive à cette question, l'objectif de ce texte est, au contraire, de fournir des pistes exploratoires quant au rôle de la France dans la culture stratégique du Canada afin d'entrevoir les conséquences possibles de cette situation. Il ne s'agit donc pas d'une évaluation empirique des causes et du degré d'influence qu'exerce Paris sur l'interventionnisme militaire canadien, mais plutôt d'une réflexion préalable à une telle entreprise, ce qui s'avère nécessaire afin de situer la centralité de la France dans la culture stratégique canadienne et d'ainsi dépasser le cadre analytique dominant, mais fallacieux, du triangle nord-atlantique.

Sources de légitimité politique de l'usage de la force militaire

La culture stratégique est ici définie comme l'« ensemble distinctif de croyances, d'attitudes et de pratiques à l'égard de l'usage de la force, entretenu par une collectivité et émergeant graduellement à travers le temps, qui persiste au-delà du moment de sa conception initiale, même s'il n'est ni permanent, ni statique⁷ ». Il s'agit de la substance autant que l'expression du recours socialement acceptable de la force militaire par une communauté politique. En ce sens, les conditions jugées acceptables pour recourir à la force militaire reflètent l'essence de la légitimité politique en la matière. Dans cette perspective, l'on doit considérer la légitimité politique en fonction des conditions acceptables de l'usage de la force, telles que comprises et exprimées par les élites politiques canadiennes.

Qu'est-ce qui justifie le déploiement des Forces canadiennes (FC) dans des opérations de paix ou de combat? Une réponse instinctive à cette question est qu'il est légitime de recourir à la force militaire lorsque les membres démocratiquement élus du gouvernement canadien estiment qu'il est dans l'intérêt du pays d'en faire ainsi. Le cœur du débat se situe alors à déterminer la nature de ces intérêts.

Il y a d'abord la thèse d'une vision restrictive de la sécurité nationale, au sens traditionnel du terme, qu'avancent certains réalistes⁸. Dans cette perspective, il serait dans l'intérêt du Canada de ne recourir à la force que lorsque les intérêts vitaux de l'État (c.-à-d. sa sécurité physique –

territoriale, humaine ou infrastructurelle) sont menacés directement. La dernière guerre menée dans cet esprit au Canada remonte à la guerre anglo-américaine de 1812-1814. Pour certains, incluant l'ancien ministre de la Défense nationale Gordon O'Connor, la participation canadienne à la guerre en Afghanistan est également de cet ordre, puisqu'il s'agit d'une guerre en « représailles » à la mort de 25 Canadiens dans les tours du World Trade Center en septembre 2001⁹. Si cette logique peut expliquer la contribution des FC aux opérations militaires visant strictement à éliminer Al-Qaida, les Talibans et leurs supporteurs, elle peut difficilement expliquer les efforts de consolidation de la paix effectués par ces mêmes militaires dans plusieurs pays africains au cours des années 1990, aussi bien qu'en Afghanistan même. En fait, la présence canadienne en Afghanistan *accroît*, selon les services de renseignement canadiens, la possibilité que des attentats terroristes soient perpétrés contre le Canada et les Canadiens¹⁰. Cette thèse n'est, du reste, pas partagée par l'ensemble de la classe politique; le député libéral et ancien critique en matière de défense, Denis Coderre, a fustigé le ministre O'Connor pour ses propos et l'a sommé de ne « pas mêler les choses : les soldats canadiens en Afghanistan sont là pour établir la démocratie dans ce pays et en assurer la reconstruction en collaboration avec l'OTAN¹¹ ».

Une seconde source potentielle de légitimation politique est celle liée aux valeurs partagées par les Canadiens. Dans cette perspective, il est légitime de recourir à la force militaire lorsque les principes et les valeurs fondamentales du Canada, de nature profondément libéraux, sont remis en cause ou menacés par des régimes non démocratiques ou, pis encore, par des régimes non démocratiques et non libéraux¹². Les violations des droits de la personne, les génocides ou autres crises de nature humanitaire justifient ainsi l'usage de la force afin de les stopper, voire d'en prévenir l'émergence. Bien que certains puissent s'inquiéter qu'une telle logique serve à légitimer de multiples interventions militaires sous couvert de moralisme humanitaire et démocratique¹³, comme l'attestent les maintes critiques adressées en ce sens lors de la guerre contre la Serbie en 1999, cette thèse ne parvient pas à expliquer pourquoi le Canada est intervenu militairement au Kosovo, en Somalie et en ex-Zaïre par exemple, mais pas au Sri Lanka ou au Sierra Leone à la fin des années 1990, où le double d'individus étaient victimes de situations similaires. Elle n'explique pas non plus pourquoi le Canada a refusé de participer à la guerre contre l'Irak, guerre qui, selon le député libéral Michael Ignatieff, a permis de réduire les souffrances de la population irakienne, de rétablir la production et la vente de pétrole afin d'assurer la prospérité du pays, ainsi que d'enclencher un processus de démocratisation du pays¹⁴.

Adoptant également une perspective démocratique, les tenants de la primauté de l'*innenpolitik* en politique étrangère soutiennent quant à eux que les décisions d'entrer en guerre par les démocraties libérales sont issues

de pressions politiques internes et de considérations électoralistes de la part des gouvernements au pouvoir. En vertu de cette thèse, si une majorité des Canadiens appuie une intervention armée, le gouvernement a de fortes probabilités d'agir en ce sens. Par exemple, deux tiers des Canadiens appuyèrent l'intervention militaire de l'OTAN au Kosovo, avant et après le début des bombardements¹⁵. À l'inverse, devant d'importantes manifestations ou réticences populaires, comme ce fut le cas durant la crise diplomatique entourant la guerre en Irak, le gouvernement canadien répondit aux pressions populaires en refusant de déployer ses soldats. Certains observateurs affirment ainsi que, non seulement l'opinion publique canadienne conditionna la décision du gouvernement Chrétien, mais qu'une portion spécifique de cette population – les Québécois – fut une source de motivation particulière, le gouvernement libéral répondant aux positions adoptées par le gouvernement péquiste ou souhaitant plaire à un électorat québécois distinctement opposé à une participation canadienne au conflit¹⁷.

En revanche, dans cet ordre d'idées, le gouvernement canadien aurait dû retirer ses troupes de l'Afghanistan plutôt que prolonger son mandat de deux ans en mai 2006, alors que 45 p. 100 des Canadiens et 31 p. 100 des Québécois seulement appuyaient la mission canadienne à l'époque¹⁸. En outre, le Canada n'aurait pas dû participer ni à la guerre dans le Golfe persique en 1990-1991, ni aux opérations militaires de l'Alliance atlantique dans les Balkans au milieu des années 1990. En effet, les Canadiens étaient « carrément contre » la participation de leur pays à la guerre contre l'Irak en 1990¹⁹, alors qu'en mai 1995, 77 p. 100 des Canadiens préféraient que les FC soient affectées à des missions de maintien de la paix plutôt qu'à des interventions sous l'égide de l'OTAN²⁰.

Si les thèses libérales et réalistes présentées jusqu'ici n'offrent pas de sources convaincantes de légitimité politique à l'usage de la force militaire par le Canada depuis la fin de la guerre froide, leur réinterprétation dans une perspective plus large d'alliances transatlantiques et d'institutions internationales ouvre de nouvelles pistes.

L'institution internationale qui jouit de la plus grande légitimité au Canada est sans aucun doute l'ONU. Que ce soit d'un point de vue réaliste, soulignant le système westphalien enchâssé par la *Charte des Nations Unies* et le droit de veto des cinq grandes puissances d'après-guerre, ou d'un point de vue libéral, mettant l'accent sur les missions d'ordre humanitaires conduites par l'ONU et son mandat universel, cette instance internationale est celle qui fait le plus consensus parmi les partis politiques fédéraux en ce qui a trait aux interventions militaires d'outre-mer. Certes, il s'agit d'un consensus relatif, puisque l'ONU fut critiquée par plusieurs pour son manque d'efficacité. L'ancien ministre des Affaires étrangères et de la Défense nationale, Bill Graham, affirma ainsi, de manière diplomatique, que les militaires canadiens ont « à un certain niveau, perdu

confiance en l'ONU pour commander » les missions en Bosnie, au Zaïre et en Somalie²¹. Cette perte de confiance contribua sans aucun doute à l'évolution progressive des opérations militaires canadiennes vers des missions dirigées par l'OTAN, au détriment des opérations onusiennes de maintien de la paix.

Reste néanmoins que les décisions canadiennes par rapport aux interventions militaires contre l'Irak furent justifiées, du moins selon Jean Chrétien, par la présence ou non d'un mandat de l'ONU. Dans ses mémoires, l'ex-premier ministre écrit :

Au déclenchement de la première guerre du Golfe en 1991, Mulroney avait insisté pour que les États-Unis obtiennent l'approbation de l'ONU, et il avait eu raison. Même chose en février 1998, lorsque le président Clinton m'a téléphoné chez moi un dimanche après-midi pour obtenir le concours du Canada en faveur d'une initiative militaire multinationale autorisée par les Nations Unies pour forcer Saddam à se conformer aux résolutions antérieures du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'obliger à faire inspecter son arsenal d'armes nucléaires, chimiques et biologiques [...] [En ce qui a trait à l'intervention en mars 2003], si c'est la démocratie que les Américains veulent instaurer en Irak, pourquoi le font-ils avec le soutien du roi de l'Arabie Saoudite ? Écoute, je veux bien vous suivre, vous autres [Tony Blair et George W. Bush], mais je ne peux pas y aller sans une résolution des Nations Unies, et toi non plus, à mon avis. Mais ce sera facile si on y va sous le drapeau de l'ONU, comme on l'a fait lors de la guerre du Golfe.²²

En outre, bien que les FC aient, en Afghanistan, opéré par moments au sein d'une coalition de volontaires sous commandement américain (Opération Liberté immuable, *Operation Enduring Freedom* - OEF) – une mission appuyée par l'OTAN (via l'article cinq du *Traité de Washington*) – les gouvernements libéraux et conservateurs, de même que le Bloc Québécois se sont empressés de rappeler et de souligner la sanction de l'ONU autorisant la mission par l'entremise de la résolution 1386 (20 décembre 2001). De nombreux autres exemples révèlent l'importance de cette source de légitimité onusienne : les interventions militaires en Haïti furent justifiées sur les mêmes bases de sanctions onusiennes, bien que parfois conduites par des coalitions de volontaires²³; et, de manière générale, les Canadiens appuient sans réserve les opérations de paix conduites sous l'égide des Nations Unies²⁴.

Ceci explique en partie le très haut degré de légitimité dont jouit l'organe décisionnel suprême de l'ONU, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU)²⁵. Par exemple, en pleine crise irakienne le 12 février 2003, le ministre de la Défense, John McCallum, justifiait le déploiement de près de 2 000 soldats canadiens en Afghanistan en soulignant le lien profond entre

cette décision et « la tradition canadienne de maintien de la paix », ajoutant qu'il « ne s'agit pas d'une force de combat, comme ce fut le cas auparavant, mais bien d'une force qui servira au sein de la mission de l'ONU²⁶ ». Même si le ministre eut finalement tort, le Canada déployant des troupes au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS)²⁷, la légitimité que revêt l'organe décisionnel suprême des Nations Unies est sans conteste au Canada. Pour le premier ministre Jean Chrétien, ceci ne fait aucun doute : « La position du Canada, c'est qu'en matière de paix et de sécurité, la communauté internationale doit parler et agir par l'entremise du Conseil de sécurité des Nations Unies²⁸ ».

Le cas-type d'intervention militaire qui contredit cette source de légitimité fondée sur l'approbation du CSNU est bien sûr celui du Kosovo. Bien que le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, ait tenté à plusieurs reprises de convaincre les membres du Conseil de la nécessité d'agir devant les exactions commises contre les Kosovars – affirmant que la seule instance qui possède la légitimité nécessaire pour intervenir militairement au nom du droit d'ingérence humanitaire demeure l'ONU – il fut contraint, tout comme lors des crises diplomatiques entourant le déploiement d'une force internationale en Croatie et en Bosnie, de constater l'échec de sa diplomatie à l'ONU²⁹. Même si cette dernière n'entérina pas la guerre contre la Serbie en 1999, le Canada contribua néanmoins massivement aux efforts militaires de l'OTAN, se classant quatrième principal contributeur des efforts militaires après les États-Unis, le Royaume-Uni et la France³⁰. Pour paraphraser le titre d'un mémo interne du Département d'État américain, la stratégie canadienne au cours de la crise du Kosovo en fut donc une de : *avec l'ONU lorsque possible, sans elle lorsque nécessaire*³¹.

L'OTAN semble ainsi représenter une source de légitimité secondaire, après le CSNU. Elle paraît néanmoins suffisante pour justifier le déploiement de milliers de soldats canadiens à l'étranger. Dans une perspective réaliste, certains affirment que la sécurité nationale du Canada est optimisée par une participation active à l'OTAN puisque, en plus des garanties inhérentes rattachées à son article cinq, l'Alliance atlantique permet de faire contrepoids à la puissance hégémonique des États-Unis³². Pour Paul Létourneau par exemple, « [I]es motifs qui ont poussé les dirigeants canadiens à participer aussi activement à la création de l'Alliance atlantique sont bien connus : réaction à la "menace" soviétique, désir de disposer d'une tribune qui permettrait d'exercer une influence internationale, recherche d'un contrepoids à l'attraction américaine³³ ». Létourneau fonde certainement son jugement sur des propos tels que ceux du diplomate canadien Escott Reid, pour qui une alliance avec la France et la Grande-Bretagne permettait de développer une « structure constitutionnelle » en mesure de « contenir » la puissance américaine³⁴.

Toutefois, l'Alliance atlantique est bien davantage qu'une organisation de défense collective, du moins pour le Canada. L'idée selon laquelle la sécurité nationale du Canada passe inévitablement par celle de l'Europe (en plus ce celle des États-Unis), et plus particulièrement par celle du Royaume-Uni et de la France, ne tient pas uniquement à la menace soviétique, faute de quoi elle aurait disparu avec cette dernière³⁵. Cette idée ne répond en outre certainement pas à la thèse stipulant que le Canada doit « contrebalancer » la puissance américaine. Si les désirs stratégiques français peuvent inclure celui d'établir un ordre international « multipolaire », ce n'est pas le cas du Canada. Ce dernier cherche plutôt à institutionnaliser l'ordre mondial actuel par l'entremise d'une politique axée sur le multilatéralisme au sein de l'OTAN, avec l'espoir, *in fine*, d'établir *un seul* pôle de puissance transatlantique³⁶. C'est probablement d'ailleurs ce à quoi faisait allusion Reid en utilisant le verbe « contenir » plutôt que « contrebalancer » en regard de la puissance américaine.

Le Canada a ainsi contribué, aux côtés de la Grande-Bretagne au cours des années 1940, à convaincre les États-Unis de créer et d'intégrer une alliance transatlantique, un geste qui se veut à l'opposé d'une stratégie de contrepoids, impliquant la formation d'un *second* pôle de puissance. La grande stratégie canadienne consistait plutôt en la mise en place d'une « alternative socioéconomique à l'idéologie communiste³⁷ », fondée sur un ensemble de valeurs libérales et démocratiques. En d'autres mots, il s'agissait de créer une « communauté nord-atlantique³⁸ », ne formant qu'un seul pôle de puissance, mais dans lequel l'exercice de la puissance américaine serait institutionnellement contraint, notamment par le caractère consensuel (du moins en théorie) des décisions prises par l'Alliance.

Ainsi débouche-t-on sur une explication plus convaincante de la légitimité de l'usage de la force militaire au Canada, une explication fondée sur une approche constructiviste des relations internationales. Pour comprendre l'attachement canadien à la création d'une communauté transatlantique – le Canada milita ardemment pour l'inclusion d'un article « socioéconomique » au *Traité de Washington*, soit l'article 2, souvent qualifié d'« article canadien » – et la légitimité de l'usage de la force au Canada, l'on se doit effectivement d'introduire la notion d'identité collective³⁹. En effet, ni les menaces à la sécurité physique du Canada, ni ses valeurs libérales et démocratiques, ni même l'autorisation du CSNU ne permettent d'expliquer à eux seuls les sources normatives de la légitimité politique en matière d'usage de la force militaire au Canada. Celles-ci se révèlent fondées, non pas seulement sur des facteurs purement internes ou institutionnels, mais également sur le consentement conjoint des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France.

Le quadrilatère transatlantique

Deux thèses identitaires s'opposent lorsqu'il est question d'identité, de communauté de sécurité et d'atlantisme. La première propose que l'OTAN constitue une communauté de sécurité, c'est-à-dire un ensemble politique dont les membres partagent une identité collective fondée sur la base de valeurs libérales communes, expliquant de ce fait qu'ils règlent pacifiquement leurs différends et qu'ils recourent collectivement à la force contre des États non membres de leur communauté⁴⁰. Cette idée est certainement partagée par plusieurs Canadiens, dont ceux-là mêmes à l'origine de l'adhésion du Canada à l'Alliance⁴¹. Elle peut également expliquer le désengagement militaire canadien de l'OTAN durant la période de « détente » (1963-1975) ainsi qu'au lendemain de la guerre froide, Ottawa se sentant « trahi » par le caractère singulièrement militaire de l'OTAN, loin de la communauté politique et socioéconomique envisagée et souhaitée⁴².

Cette première hypothèse semble empiriquement convaincante. En effet, le Canada a contribué à chacune des opérations militaires conduites par l'OTAN. Malgré son éclatant refus de prendre part à la guerre contre l'Irak en raison de l'illégitimité de l'intervention américaine, le Canada participe actuellement à la mission de l'OTAN de formation de policiers et de militaires irakiens en sol jordanien⁴³. Il contribue également à la mission d'assistance et de formation de l'OTAN auprès de l'Union africaine au Soudan, sans compter sa participation à la FIAS en Afghanistan et à la Force de stabilisation (*Stabilisation Force* – SFOR) en Bosnie-Herzégovine.

Malgré ceci, la thèse de la communauté transatlantique n'explique pas la composition légitime des coalitions de volontaires auxquelles a participé le Canada, dont celle ayant renversé le régime taliban en Afghanistan en octobre 2001, puisque, par définition, ces coalitions ne sont menées par aucune institution internationale.

Quels États forment une coalition légitime aux yeux des élites politiques à Ottawa lorsqu'elles décident d'engager les militaires canadiens dans des opérations hors du cadre de l'Alliance et de l'ONU ? Les écrits de Thomas Risse, l'un des plus célèbres promoteurs de la thèse de l'alliance démocratique (c.-à-d. de l'OTAN comme communauté de sécurité), peuvent se révéler utiles pour répondre à cette question. En effet, en soulignant que l'OTAN fut créée par un sentiment d'appartenance collectif *préalable* à la menace posée par l'Union soviétique, il précise que l'Alliance « était précédée par l'alliance en temps de guerre entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, qui a également collaboré étroitement à la création de régimes économiques et de sécurité variés dans l'après-guerre⁴⁴ ». Il affirme ainsi que l'existence de la communauté de sécurité transatlantique fut précédée d'une communauté de sécurité,

formée de trois de ses membres partageant des affinités particulières : en d'autres mots, partageant une identité collective.

Cette idée est précisément au centre de la seconde explication des fondements identitaires de la légitimité de l'usage de la force militaire au Canada : le triangle nord-atlantique ou l'« Anglosphère », à la différence, toutefois, que les membres formant ce triangle sont le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis, la France étant laissée de côté. L'analogie du triangle, formulée par John Bartlet Brebner en 1945, fait référence à la double identité du Canada : britannique et nord-américaine⁴⁵. Le Canada tire ainsi ses racines britanniques de son statut d'ancienne colonie britannique, puis de membre du Commonwealth⁴⁶. Cette appartenance impériale explique le sentiment de « devoir qui va de soi » (*self-evident duty*) qui conduisit le Canada à participer aux deux guerres mondiales, malgré les crises politiques internes entre francophones et anglophones qu'elles produisirent⁴⁷. Les tensions entre impérialistes et nationalistes canadiens au cours de la crise diplomatique de Suez en 1956 s'inscrivent également dans cette logique impériale⁴⁸. Le sentiment d'Anglosphère n'est d'ailleurs pas mort selon certains, estimant qu'il explique l'opinion publique moins critique au Canada anglais qu'au Québec à l'égard de la guerre en Irak⁴⁹.

La seconde dimension de ce sentiment d'appartenance vient du caractère fondamentalement nord-américain du Canada, non seulement d'un point de vue géographique, mais également normatif. Les propos de l'ancien ministre de la Défense aérienne du Canada, C. G. (« Chubby ») Power, en illustrent la teneur :

Nous Canadiens avons notre destinée non pas en Europe continentale mais ici sur la terre de liberté de l'Amérique. Notre politique pour les 100 prochaines années devrait être celle-là même établie par George Washington aux États-Unis pour guider ses compatriotes – une renonciation absolue d'interférer dans les affaires européennes – et celle établie par l'autre père de son pays au Canada, Sir Wilfrid Laurier – « la liberté vis-à-vis du tourbillon du militarisme européen »⁵⁰.

Cette idée d'isolationnisme, qui rejoint celle d'un alignement sur la grande stratégie américaine, est bien documentée, mais surtout crainte et rejetée comme une alternative pouvant mettre en danger la souveraineté et l'indépendance du Canada face à la puissance hégémonique américaine⁵¹. Il y a néanmoins une part de vérité dans l'idée que la culture stratégique canadienne est façonnée par la relation de puissance asymétrique que le pays entretient avec les États-Unis, le débat portant sur le fait de savoir s'il s'agit d'une dépendance complète, tacite, partielle ou dans le cadre de laquelle le Canada dispose d'une relative marge de manœuvre⁵².

Ce qui est notable, par ailleurs, est le graduel délaissement de l'expression « triangle nord-atlantique » pour celui, plus général, d'« atlantisme ». Ainsi, comme l'affirment Stéphane Roussel et Chantal Robichaud :

Tous les dirigeants canadiens qui ont cherché, depuis le début du XX^e siècle, à justifier la participation canadienne aux conflits en Europe, l'ont employée, que ce soit en parlant du « triangle nord-atlantique » ou, plus tard, de l'atlantisme. Il s'agit aussi d'une valeur sûre. Trois ans avant la crise du Kosovo, Michel Fortmann écrivait, en réponse à ceux qui prédisaient un déclin de l'atlantisme, que « [celui-ci] continue de bénéficier d'un appui important au sein des populations au Canada et des États-Unis, et qu'il ne semble pas y avoir une érosion à long terme de cet appui⁵³ ».

Il serait faux d'y voir nécessairement là un synonyme de l'Alliance atlantique. Formulée au cours des années 1940 comme un moyen privilégié d'exercer une influence autrement impossible sur les grandes puissances (c.-à-d. les États-Unis et la Grande-Bretagne), voire comme un lien entre ces deux pays, l'idée d'atlantisme fut rapidement adoptée par plusieurs Canadiens⁵⁴. Mais, comme le souligne Kim Richard Nossal, avec le déclin de l'Empire britannique et la montée en puissance des États-Unis au milieu du XX^e siècle, le gouvernement canadien réalisa le besoin d'institutionnaliser ses liens entre ces deux pays, non pas sur deux piliers seulement, mais en incluant d'autres pays européens, au point d'ailleurs que la sécurité de l'Europe de l'Ouest devienne inextricablement liée à la sécurité nationale du Canada⁵⁵.

Lorsqu'il est question de l'Europe de l'Ouest, cependant, l'on outrepassa nécessairement la sphère de l'Anglosphère pour y inclure la France. L'élargissement du « triangle » au « quadrilatère » s'opère effectivement sur les mêmes bases identitaires que celles qui sont à l'origine de l'Anglosphère : d'une part, sur les racines culturelles et historiques qui unissent le second peuple fondateur du Canada, les Canadiens français, avec la France; d'autre part, sur l'utilité de la France comme second pilier européen de l'OTAN pour le Canada, permettant d'assurer une différenciation vis-à-vis tant de Londres que de Washington. Suite aux expériences déchirantes des clivages linguistiques lors des deux guerres mondiales, à la montée du nationalisme québécois au cours des années 1950 et devant une intégration continentale de plus en plus importante depuis les années 1940, il n'est d'ailleurs pas surprenant que ce soit à partir de cette époque que la France occupe un rôle crucial dans la culture stratégique canadienne⁵⁶. Lors de sa campagne électorale de 1984, le futur premier ministre Brian Mulroney soulignait ainsi l'importance de la France dans la grande stratégie canadienne en citant ce pays comme l'unique État européen (outre la Grande-Bretagne) faisant partie des alliés traditionnels du Canada : sous un gouvernement conservateur, confia Mulroney, le Canada sera un « super

allié » avec « les quatre grands alliés traditionnels – les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et Israël⁵⁷ ».

La France au cœur de la culture stratégique canadienne

Du point de vue de l'usage légitime de la force militaire par le Canada, la grande stratégie française semble de fait occuper une place d'importance. Des cinq plus importantes opérations de sécurité du Canada en termes d'effectifs (policiers et militaires) déployés en date de mars 2007 (FIAS, MINUSTAH, MINUS, FMO et EUROFOR), la France appuie explicitement le mandat et a contribué militairement à chacune⁵⁸. Ceci n'est pas nouveau. Depuis la fin de la guerre froide, les opérations internationales auxquelles a participé le Canada incluent, notamment, la guerre du Golfe persique et la FORPRONU; la IFOR, la SFOR et la KFOR en ex-Yougoslavie; l'UNITAF et la ONUSOM II en Somalie; l'APRONUC au Cambodge; la MINUAR au Rwanda; l'application de l'embargo contre Haïti et la MINUHA, la MANUH et la MITNUH qui ont suivi dans ce pays; et la Force multinationale de l'ONU dans l'ex-Zaïre dirigée par le Canada en 1996⁵⁹. Avec la seule exception de la MINUAR, la France a participé militairement à chacune de ces opérations (Paris appuya politiquement seulement la MINUAR à travers le CSNU). Ainsi, des contingents français étaient présents dans pratiquement chacune des interventions militaires canadiennes, soit davantage que les États-Unis et la Grande-Bretagne. Au niveau opérationnel donc, il y a donc matière à explorer les relations franco-canadiennes.

Est-ce que cela se traduit par une influence stratégique, c'est-à-dire en matière de prise de décision de recourir à la force? Trois raisons découlant de la discussion précédente nous permettent de le croire. Premièrement, et bien évidemment, la France détient, par son statut de membre permanent au CSNU et de pilier européen de l'OTAN, une position privilégiée pour influencer la grande stratégie canadienne, laquelle est fortement façonnée par la légitimité que confèrent ces deux institutions internationales. D'un point de vue constructiviste, ce sont les interactions sociales particulières qu'offrent ces institutions internationales entre les représentants canadiens, français, américains et britanniques qui, conjuguées aux traits culturels et au bagage historique communs qu'a le Canada avec chacun de ces trois pays, contribuent au développement d'une identité collective entre ces pays⁶⁰. En ce sens, la France jouit d'un rôle aussi central dans la définition des intérêts stratégiques canadiens (qui découlent de son identité collective) que la Grande-Bretagne et les États-Unis. Chacun de ces trois pays a à la fois une position d'autorité centrale au CSNU et à l'OTAN, des valeurs libérales et démocratiques ainsi que des liens culturels et historiques avec la société canadienne.

Fonctions de cadre, les objectifs stratégiques du Canada semblent s'établir dans l'ordre suivant : contribuer aux efforts diplomatiques et/ou

militaires en vue de parvenir à un consensus entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France; puis, institutionnaliser ce consensus à l'intérieur des organisations légitimes que sont l'ONU et l'OTAN afin, notamment, de limiter la puissance américaine et de s'assurer que le Canada ne sera pas perçu comme un laquais de la politique étrangère des États-Unis. Ces deux étapes placent ainsi la France (autant que le couple anglo-américain) au cœur de la culture stratégique canadienne, avec comme résultats espérés le renforcement de l'identité nationale du pays, ainsi que la sécurité et la stabilité internationales. À nouveau, la grande stratégie canadienne se révèle guidée par l'idée de : *avec l'ONU lorsque possible, sans elle lorsque nécessaire.*

La promesse d'une contribution militaire significative est souvent considérée nécessaire par les élites gouvernantes canadiennes afin de parvenir à cette fin. Testant empiriquement l'idée couramment acceptée en politique étrangère canadienne selon laquelle le déploiement de troupes militaires permet d'obtenir une influence particulière auprès des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, Charles Létourneau a trouvé que, du moins dans les cas de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) et de la FORPRONU, le Canada n'a pas joui d'une influence distinctive sur ses alliés. Pis encore, il a même bénéficié d'une influence moindre dans la gestion des conflits que certains pays ne contribuant *pas* à ces interventions ! Dans le cas de la mission en Afghanistan toutefois, l'auteur admet la « réussite » du Canada à « *otanniser* » la FIAS à l'été 2003, mission jusque-là dirigée par les États-Unis, et souligne que la décision d'Ottawa, à la fin de l'année 2005, de déplacer ses troupes militaires de la FIAS (dirigée par l'OTAN) vers une coalition multinationale, soit l'OEF (Operation Enduring Freedom), s'inscrit également dans cette logique⁶¹.

Les trois phases de la mission canadienne en Afghanistan attestent effectivement de cette logique d'influence unidirectionnelle (c.-à-d. des alliés sur le Canada et non l'inverse) par l'entremise d'une stratégie d'institutionnalisation des opérations militaires canadiennes, soit l'expression du quadrilatère transatlantique. La première phase s'effectua dans le contexte immédiat de l'après-11 septembre 2001. Les États-Unis voulaient éliminer les groupes terroristes responsables des attentats contre New York et Washington situés en Afghanistan, mais souhaitaient éviter les contraintes opérationnelles liées aux missions conduites par l'OTAN. L'OEF fut ainsi créée, et le Canada en fut le quatrième plus important contributeur après, précisément, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, soit quatre alliés qui possédaient les capacités militaires et la volonté politique nécessaires de mener une opération de contre-terrorisme dirigée par les États-Unis⁶². Il s'agit de l'opération Apollo, dans le cadre de laquelle, à son apogée, furent déployés six navires de guerre dans la mer d'Oman, près de 900 soldats et des blindés à Kandahar, ainsi qu'une quarantaine de membres des forces spéciales (JTF-2)⁶³.

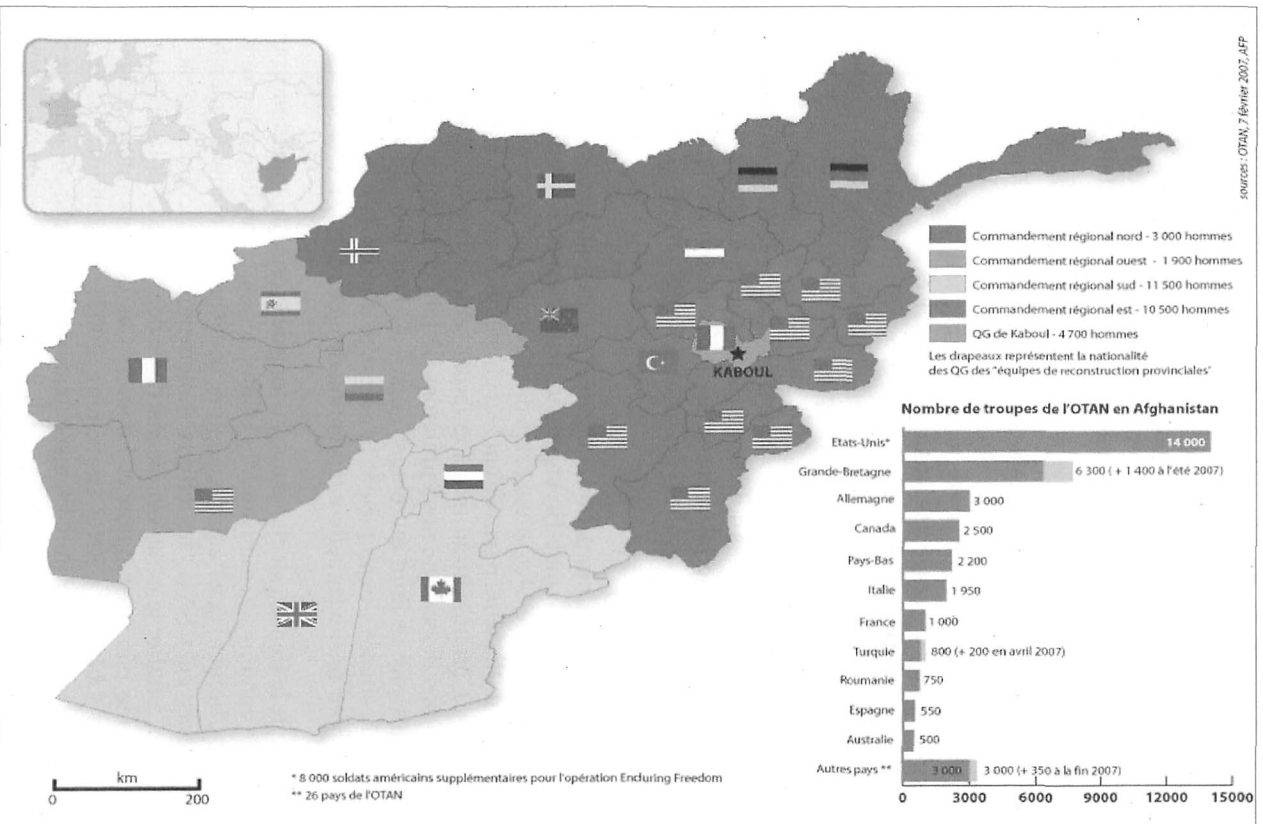
La seconde phase de la mission canadienne en Afghanistan s'effectua dans le cadre de l'opération Athéna. Le gouvernement canadien décida de contribuer, grâce au déploiement de près de 2 000 soldats, à l'«*otannisation*» de la mission dirigée par les États-Unis en Afghanistan, et ce, en pleine crise diplomatique à propos de la guerre en Irak. Bien qu'il nia l'existence d'un lien entre ces deux guerres, le gouvernement canadien reconnut que « plus un pays envoie de troupes dans un endroit, moins il y a de troupes disponibles pour ailleurs⁶⁴ ». Cette décision stratégique (prise d'ailleurs sans consulter l'État-major militaire canadien, au grand dam de celui-ci, qui aurait préféré participer à des opérations de combats en Afghanistan ou en Irak⁶⁵), refléta non seulement la volonté de montrer aux États-Unis l'engagement du Canada dans la lutte contre le terrorisme malgré ses hésitations à s'engager dans une guerre contre Saddam Hussein, mais servit également la cause de l'institutionnalisation de la FIAS au sein de l'OTAN. Le Canada devait, pour ce faire, rallier la France, jusqu'alors réticente à une telle idée. Le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, confia ainsi que la « France ne partage pas l'analyse voulant qu'une mission soit utile là-bas, parce que ce serait hors juridiction. Mais nous pensons que ce serait une belle occasion de collaborer avec l'OTAN⁶⁶ ».

Pour Washington, l'objectif était de rallier le plus de pays contributeurs possibles afin de limiter l'engagement américain en Afghanistan, en prévision de l'invasion de l'Irak. Les pays membres de l'OTAN, dont le Canada, souhaitaient mordicus déployer leurs troupes sous commandement de l'Alliance, donc dans le cadre limité du mandat de la FIAS à Kaboul. En créant des Équipes de reconstruction provinciales (EPR) sur tout le territoire afghan, Washington souhaitait ainsi diviser le pays en zones de commandement dirigées par un pays responsable de la sécurité et de la reconstruction de cette région, contribuant ainsi à étendre le mandat de l'OTAN à tout le territoire afghan (voir Figure 1). Les EPR furent donc conçues, dans les mots de Marc-André Boivin, « comme des entreprises de relations publiques, pour vendre la présence internationale⁶⁷ ».

C'est dans ce contexte que le Canada amorça la troisième phase de son engagement en Afghanistan. Il lui était primordial de parvenir à rassembler sous un même chapeau institutionnel les missions de l'OEF et de la FIAS. Au printemps 2005, le gouvernement Martin décida de déployer les FC hors de la FIAS et sous l'OEF afin de prendre le commandement d'une des régions les plus hostiles du pays, Kandahar, et de faire sa part dans l'extension géographique éventuelle de l'OTAN à cette région. Mettant graduellement fin à l'opération Athéna, une EPR canadienne s'établit dès août 2005 à Kandahar et contribua à l'extension du mandat de l'Alliance atlantique à tout l'Afghanistan⁶⁸. Le contingent canadien passa des 1 500 soldats annoncés en mai 2005 aux 2 500 en opération entre 2006 et 2009.

En somme donc, chacune des phases de déploiement militaire canadien s'inscrivit dans une logique d'extension du mandat de l'OTAN, selon l'idée

Figure 1. Équipes de reconstruction provinciales



Source : *Le Monde*, 7 février 2007

qu'une contribution significative peut influencer le type d'engagement militaire des trois principaux alliés du Canada, et donc en fonction des intérêts canadiens. La logique plus générale qui s'en dégage est que la prise de décision canadienne en matière d'entrée en guerre est indirectement conditionnée aux relations diplomatiques entre Paris, Londres et Washington. La mission canadienne en Afghanistan illustre l'importance d'un consensus entre ces trois pays, seuls capables de sanctionner l'intervention au Conseil de sécurité et d'en assurer l'institutionnalisation au sein de l'OTAN.

La crise irakienne témoigne également de cet impératif bien ancré dans la culture stratégique canadienne. Qu'est-ce qui permet à David Haglund d'affirmer que la décision de recourir à la force militaire contre l'Irak fut pour un moment « l'otage des intentions françaises »? En conditionnant sa décision de participer ou non au renversement du régime irakien au consentement du CSNU, Ottawa devait, en 2002-2003, arriver à unir ses principaux alliés autour d'une même position. Dans les mots du ministre des Affaires étrangères d'alors, Bill Graham : «... disons les choses clairement encore une fois : l'action visant à ce que l'Irak se conforme à ses obligations internationales doit être le fait de nous tous, ensemble⁶⁹ ». Ce à quoi ajouta le premier ministre Jean Chrétien : « l'action collective produit, selon moi, une plus grande sécurité à long terme qu'une action unilatérale⁷⁰ ».

Mais qu'est-ce qu'une action *collective*? Après tout, 29 pays appuyèrent les États-Unis et la Grande-Bretagne dans leur intervention militaire contre l'Irak⁷¹. Le ministre McCallum sema d'ailleurs la confusion au Canada en affirmant : « Plusieurs pays offrent leur coopération en permettant l'envoi de troupes. Certains diront qu'ils le feront seulement avec le mandat de l'ONU. Nous disons que nous préférons de loin cette position, mais que nous pourrions le faire autrement aussi⁷² ». Pour Donald Barry, cette position hésitante s'explique par la nécessité d'alors de « garder la porte ouverte pour une éventuelle intervention dirigée par l'OTAN⁷³ ».

Bien que le Canada ait clamé tout au long de la crise diplomatique (outre l'écart de conduite du ministre McCallum, aussitôt rabroué par le premier ministre Chrétien) que l'autorité légitime était entre les mains des membres permanents du CSNU, les efforts diplomatiques se concentrèrent, en revanche, à rallier le camp *occidental* de ce dernier (c.-à-d. la France) au camp formé par Washington et Londres. Ces derniers interprétaient la résolution 1441 du CSNU (novembre 2002), qui obligeait l'Irak à réadmettre sur son territoire les inspecteurs de l'ONU et à coopérer en vue de détruire sa production d'armes de destruction massive (ADM), comme étant suffisante pour justifier le recours à la force contre Saddam Hussein, alors que la France, la Chine et la Russie privilégiaient une solution diplomatique. La position française était cependant plus nuancée que celle de la Chine et de la Russie. La France admettait la nécessité de désarmer le

régime irakien, mais considérait le recours à des moyens coercitifs comme l'ultime solution. Lorsqu'il fut question d'une seconde résolution, autorisant explicitement l'usage de la force en cas de violation des obligations de désarmement, la France menaça Washington d'un possible veto. L'indépendance politique française aurait été publiquement mise à mal si Paris avait dû accepter explicitement les termes fixés par Washington et Londres. La France souhaitait plutôt se réserver le droit d'accepter tacitement le recours à la force contre l'Irak, comme elle l'avait d'ailleurs fait en 1999 contre la Serbie, et préférait donc attendre le dépôt du rapport de Hans Blix, directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)⁷⁴.

C'est dans ce contexte que le Canada proposa trois solutions de compromis visant à rallier ses trois alliés occidentaux. Ces solutions avaient plus précisément pour but de réconcilier la nécessité d'une ligne dure face à Hussein, afin de le forcer à désarmer, et le respect du droit international, illustré par la confiance envers les organes de désarmement de l'ONU (l'AIEA et la COCOVINU⁷⁵). Le 19 février 2003, l'Ambassadeur canadien aux Nations Unies, Paul Heinbecker, proposa une première tentative d'accommodement pour les deux parties : l'établissement d'objectifs clés de désarmement et d'échéances fixes auxquelles l'Irak devait se conformer⁷⁶. Devant l'échec de cette tentative, le gouvernement canadien tenta une nouvelle proposition. Celle-ci stipulait que, si le régime de Saddam Hussein ne respectait toujours pas ses obligations de coopérer avec la COCOVINU et l'AIEA en date du 28 mars 2003, le CSNU autoriserait alors « tous les moyens nécessaires » pour désarmer l'Irak⁷⁷. Cette nouvelle proposition se buta à nouveau à des réponses négatives, mais n'empêcha pas Ottawa de présenter une dernière offre, reportant au 1^{er} avril 2003 la date butoir⁷⁸. Toutes ces tentatives visant à repousser l'intervention militaire, afin de la légitimer en des termes conformes pour le Canada, furent ainsi rejetées par les trois membres de l'Alliance atlantique.

Le rôle de l'OTAN par rapport à la crise diplomatique irakienne souligne encore davantage l'acceptation tacite du gouvernement canadien au déploiement de forces armées advenant un accord entre la France, les États-Unis et le Royaume-Uni. Plusieurs membres de l'OTAN, avec la France à leur tête, s'opposèrent au cours de l'été 2004 à ce que l'Alliance prenne part aux opérations de paix post-conflit en Irak, idée suggérée par Washington. Paris refusa un rôle direct de l'OTAN, mais accepta qu'elle participe à la formation de policiers et de militaires irakiens à l'extérieur du pays⁷⁹. Afin de contribuer à un accord entre les membres de l'OTAN à ce sujet, le Canada annonça à la Conférence des donateurs pour l'Irak, le 24 octobre 2003, qu'il participerait aux efforts de l'OTAN en formant des policiers irakiens à partir de la Jordanie⁸⁰.

Doit-on conclure de cette logique que d'autres explications quant à la position canadienne vis-à-vis du conflit irakien sont sans importance? Les enjeux stratégiques liés à l'usage préventif de la force militaire, au renversement de régimes au nom de principes démocratiques et/ou humanitaires ou à la présence d'ADM en Irak ont-ils été d'importance secondaire dans la décision canadienne de ne pas participer à la guerre contre Saddam Hussein? Pas nécessairement. Outre le rôle central que joue la France au CSNU et à l'OTAN, deux autres raisons potentielles de son importance dans la culture stratégique canadienne permettent de mieux comprendre l'influence de ces explications secondaires dans la décision historique de mars 2003. Bien que, faute d'espace et de recherches empiriques effectuées sur le sujet, il soit impossible d'en rendre justice ici, ces deux hypothèses additionnelles méritent à tout le moins d'être soulignées.

Une seconde raison pouvant expliquer le rôle central qu'occupe la France dans la culture stratégique canadienne tient à la présence, mentionnée précédemment, des deux communautés linguistiques fondatrices du Canada. Le caractère central de l'unité nationale pour les élites gouvernantes canadiennes contemporaines provient d'expériences culturelles déchirantes lors de la guerre des Boers et des deux crises de la Conscription (1917 et 1942), qui ont divisé le pays. Un nationalisme biculturel (puis multiculturel) s'est affirmé à partir des années 1950 et 1960, marquant un désir de laisser derrière les difficultés liées à la présence de « deux solitudes » culturelles, et de rassembler tous les Canadiens autour de symboles et de mythes communs, distinguant par le fait même les Canadiens des Américains⁸¹. Parmi ces symboles et mythes, l'idée que le Canada est le « champion du maintien de la paix », qu'il contribue généreusement à la prévention des conflits par l'entremise de son aide publique au développement (APD) ou qu'il soit un « paisible royaume » abhorrant le recours à la force, marquent l'imaginaire de sécurité canadien⁸². Ce qui témoigne du « succès » de ces idées est que, malgré l'inexactitude factuelle sur lesquelles elles reposent, de tous les Canadiens, ce sont les Québécois qui les appuient avec la plus grande ferveur. Par exemple, les Québécois préfèrent de loin le rôle de gardien de la paix des FC à tout autre type de mission⁸³. Des sondages sur la guerre en Afghanistan abondent également en ce sens. Au cours de l'année 2006, alors qu'il fut relaté dans les médias canadiens le « nouveau » rôle « offensif » et « belliqueux » joué par l'armée canadienne, l'appui populaire à la mission à Kandahar ne dépassa jamais la barre des 43 p. 100 chez les Québécois, atteignant par contraste jusqu'à 58 p. 100 parmi les Canadiens hors Québec⁸⁴.

Quel est le lien entre les mythes nationaux canadiens et la France? L'une des hypothèses est que Paris façonne indirectement la culture stratégique canadienne à travers son influence directe sur les perceptions stratégiques

des Québécois. Certains soutiennent effectivement qu'une « communauté épistémique » transatlantique s'est développée entre les sociétés québécoise et française. Par exemple, l'anti-américanisme exprimé par l'opinion publique et l'élite québécoise serait influencé par celui des Français⁸⁵. Certains y voient là quelque chose de positif : « Les Québécois sont, malgré l'environnement où ils vivent, plus européens qu'états-uniens [...] Nos jeunes sont plus attirés par la France qui leur offre une vision des relations internationales plus rationnelle et humaniste que celle proposée par les Américains⁸⁶ ». Si influence il y a, elle aurait pour effet d'expliquer, du moins en partie, l'attitude des Québécois vis-à-vis la guerre en Irak⁸⁷. L'importance quantitative et qualitative du Québec dans la formulation des politiques canadiennes étant plus que probable⁸⁸, il n'y a donc qu'un pas pour affirmer que la « connexion française » pourra influencer indirectement la culture stratégique du Canada. Il va sans dire, en revanche, qu'un sérieux travail empirique demeure à faire afin d'étayer une telle piste et de répondre aux incohérences survenues entre les perceptions québécoises et françaises en matière d'interventionnisme militaire⁸⁹.

Une troisième explication possible de l'importance de la France dans la culture stratégique canadienne réside dans l'idée que l'essence de la grande stratégie canadienne est tout simplement très similaire à celle de la France. L'hypothèse serait que, lorsque le Canada et la France possèdent des intérêts stratégiques semblables, Ottawa tente de s'associer avec Paris afin d'accroître le poids de ses préférences⁹⁰.

Il est effectivement possible d'arguer que les deux pays témoignent d'une préférence marquée, dans la rhétorique discursive de leurs dirigeants politiques du moins, pour une « sécurité coopérative » fondée sur le multilatéralisme, le droit international, des principes libéraux dont la démocratie et les droits de la personne et la consolidation de la paix (par contraste avec l'imposition de la paix). Certes, l'internationalisme pearsonien (soit le socle culturel sous-tendant la grande stratégie canadienne selon plusieurs) est loin d'être semblable à la culture stratégique française, du moins par rapport à sa dimension « Gaulliste », ce qui explique probablement l'attachement français à la multipolarité et au multilatéralisme, et l'insistance du Canada sur ce dernier élément seulement. Il reste que si les positions du Canada et de la France reposent sur des fondements culturels divergeants, il n'en demeure pas moins qu'en pratique, ils expriment souvent des préférences du même ordre. C'est d'ailleurs ce qui peut être dégagé de l'analyse offerte par Michael Brenner et Guillaume Parmentier de la conception du monde par la France, devenue depuis la fin de la guerre froide un fervent avocat du multilatéralisme institutionnel⁹¹.

Il est possible d'aller encore plus loin, et de voir dans le postmodernisme l'ultime conception stratégique unissant le Canada et la France⁹². Bien que l'on puisse débattre de la validité de l'idée proposée par Peter Katzenstein, à

savoir que la culture stratégique canadienne est de nature postmoderne parce que l'usage de la force militaire au Canada se « définit en termes de maintien de la paix plutôt que de défense de la souveraineté nationale⁹³ », il n'en demeure pas moins que les préoccupations des Canadiens en matière de sécurité les conduisent à privilégier des politiques de sécurité destinées « à défendre [un] ordre international (plutôt qu'une sécurité nationale), sinon à le façonner pour le rendre encore plus conforme aux valeurs et aux idéaux canadiens⁹⁴ ». Si un pays adopte une telle conception postmoderne de sa sécurité nationale, il sera porté à juger la guerre comme un signe d'« échec politique », puisqu'il s'agit d'une entorse à la coopération et à l'ouverture sur lesquelles doit reposer la sécurité internationale⁹⁵.

La position de la France au cours de la crise irakienne reflète en plusieurs points cette approche stratégique. L'explication fournie par Alex Macleod et Catherine Voyer-Léger du refus français de participer à la guerre contre l'Irak révèle effectivement plusieurs de ces similarités⁹⁶. Par exemple, tout comme au moment de la crise diplomatique précédant la guerre du Golfe, la France estimait qu'il était « absolument nécessaire » que le CSNU soit le seul organe à déterminer la légitimité de l'intervention militaire contre Saddam Hussein, Paris jugeait également que les États-Unis n'appréciaient pas suffisamment les effets à long terme d'une intervention militaire, soit une position similaire à celle du premier ministre Chrétien qui affirma : « la guerre doit toujours être le dernier recours, pas seulement à cause des souffrances humaines qu'elle provoque, mais aussi à cause des conséquences imprévues qu'elle entraîne inévitablement⁹⁷ ». Le ministre Graham ajouta qu'une intervention unilatérale risquait de « déstabiliser l'ordre mondial... du Pakistan (menaçant ce que nous essayons de faire en Afghanistan) à l'Indonésie, l'Inde et la Malaisie », pays où le sentiment antiaméricain risquait d'être exacerbé par une guerre unilatérale contre l'Irak⁹⁸.

Les positions française et canadienne furent également semblables en ce qui a trait à la primauté des inspections internationales de l'AIEA et de la COCOVINU, à l'opposition à une guerre préventive, ainsi qu'à l'illégitimité d'un changement de régime⁹⁹. Lorsque Washington tenta d'effectuer un rapprochement entre Saddam Hussein et Al-Qaida, le premier ministre Chrétien afficha un scepticisme similaire à celui du président français : il affirma qu'une distinction claire devait être faite entre la possession d'ADM de la part de l'Irak et la menace du terrorisme international, essentiellement située en Afghanistan¹⁰⁰. Au surplus, les deux gouvernements partageaient des vues similaires quant à la Cour pénale internationale et à la *Convention d'Ottawa* sur les mines antipersonnel, soit deux exemples typiques de divergences vis-à-vis de Washington.

Les deux gouvernements furent en outre taxés d'anti-américanistes et durent s'en dissocier publiquement. Jacques Chirac affirma ainsi : « Je vous ai dit que la France n'était pas un pays pacifiste. Elle n'est pas non plus un

pays antiaméricain, c'est absurde d'imaginer cela. Nous avons deux siècles d'histoire commune, de partage des mêmes valeurs¹⁰¹ ». Le vice-premier ministre canadien, John Manley, déclara quant à lui :

*Let's make no mistake about it. Canada does not have a history as a pacifist or neutralist country. Canada has soldiers that are buried all over Europe because we fought in defence of liberty. And we're not about to back away from a challenge now because we think somebody might get hurt*¹⁰².

Bien qu'une étude comparative détaillée des approches stratégiques canadienne et française soit nécessaire pour apprécier pleinement l'étendue et les limites des similitudes des préférences stratégiques des deux pays, il est possible de croire qu'à certains niveaux du moins, le Canada et la France partagent une vision semblable du recours à la force militaire.

Conclusion : les problèmes de légitimité politique

Et alors? Si la validité de cette démonstration (très partielle) peut être avérée, si donc la légitimité du recours à la force militaire au Canada est façonnée directement ou indirectement par les intentions françaises, que ce soit en raison de son statut privilégié au CSNU, de sa présence à l'OTAN, de ses liens culturels et historiques avec le Québec ou d'une grande stratégie similaire à celle du Canada, quelle peut en être l'importance? Quelles conséquences ceci peut-il avoir pour le Canada et sa grande stratégie internationale? Celles-ci apparaissent probantes à au moins deux niveaux : (1) sur l'autonomie politique canadienne et ses principes démocratiques; (2) sur la possibilité de l'élargissement du schisme transatlantique qui sépare la France et les États-Unis en deux pôles.

Premièrement, il peut apparaître incongru, voire inacceptable pour certains Canadiens, que la décision souveraine de leur pays d'employer ou non la force militaire soit reléguée, même en partie, aux intentions des trois principaux alliés stratégiques du Canada. Une telle déresponsabilisation a certes pour avantage de prévenir des pressions politiques auprès du gouvernement canadien. Lorsque le Canada a dû trancher en mars 2003 entre ses alliés traditionnels, les États-Unis et la Grande-Bretagne d'un côté, et la France de l'autre, le premier ministre Chrétien pu esquiver les questions des médias et les attaques des partis de l'opposition en conditionnant la décision canadienne à l'issue des tractations diplomatiques au CSNU. Cette stratégie de procrastination profita au gouvernement, mais fut critiquée par certains médias et analystes. La décision de déplacer les soldats canadiens opérant sous commandement de l'OTAN à Kaboul vers une mission de l'OEF à Kandahar en 2005 attisa également, bien qu'à retardement, l'opinion publique canadienne, dont l'opposition à la mission en Afghanistan s'accrût substantiellement avec la mort de soldats canadiens au cours de l'été 2006.

L'importance qu'a joué la France dans ces deux décisions canadiennes, par l'entremise notamment de son statut de membre influent du CSNU et de l'OTAN, pose donc des problèmes potentiels de légitimité politique au sein de la société canadienne, du moins autant que ceux liés aux relations canado-américaines et canado-britanniques. De la même façon que l'indépendance politique est fondamentale pour la politique étrangère française, l'autonomie canadienne (surtout vis-à-vis de Washington) est centrale à sa grande stratégie. Au cours de la crise irakienne par exemple, le vice-premier ministre John Manley affirma : « Bon Dieu! Nous sommes un pays indépendant. Nous devons être capables, sur un enjeu important, de prendre une position qui soit différente de celle des États-Unis. Sinon, on pourrait simplement devenir le 51^e État américain, ce que nous ne sommes pas¹⁰³ ». Cette attitude reflète une insécurité identitaire plus générale. L'analyse de l'opinion publique à l'égard des enjeux de sécurité et de défense souligne effectivement que les menaces externes, traditionnelles et physiques à la sécurité nationale sont jugées peu importantes par les Canadiens; leurs principales inquiétudes en matière de sécurité proviennent de la crainte d'une perte de souveraineté canadienne, et de l'érosion de l'indépendance et de l'identité du pays en suivant de trop près la politique de sécurité internationale américaine. En d'autres termes, leurs principales préoccupations sécuritaires sont de nature identitaire¹⁰⁴. Cette observation pourrait donc entrer en contradiction avec l'idée que la participation canadienne à des opérations militaires internationales puisse à nouveau être l'« otage des intentions françaises » (pour reprendre l'expression de David Haglund), à moins que les intentions françaises servent précisément à affirmer avec plus de conviction la « distinction » canadienne vis-à-vis des États-Unis.

D'un point de vue interne, si la décision du Canada de recourir à la force militaire repose à nouveau entre les mains de ses trois principaux alliés, il est possible de prévoir d'éventuels clivages au sein de la société canadienne. En effet, l'opposition générale des Canadiens, en particulier des Québécois, à la mission des FC à Kandahar a déjà été notée. Dans le cas de la crise irakienne, les clivages internes se sont révélés autant entre le Québec et le reste du Canada (*Rest of Canada* - ROC), qu'entre l'Alberta et le ROC. Par exemple, alors que 69 p. 100 des Québécois s'opposaient à la guerre en Irak en avril 2003, 56 p. 100 des Albertains l'approuvaient¹⁰⁵. Si les États-Unis, le Royaume-Uni et la France s'entendent à nouveau sur la légitimité d'autres opérations militaires à caractère offensif, comme c'est le cas de la mission de contre-insurrection de l'OTAN en Afghanistan, de nouveaux clivages régionaux sont donc possiblement à prévoir entre les Québécois, les Albertains et le ROC.

Le second niveau de problèmes potentiels de légitimité politique pour le Canada qui se dégage de cette analyse est le soi-disant écart grandissant entre les perceptions stratégiques françaises et américaines. Inutile de

rappeler ici la thèse de Robert Kagan, qui soutient que les Américains et les Européens ne partagent plus une culture stratégique commune (depuis la Seconde Guerre mondiale), notamment parce que ces derniers ne possèdent ni la puissance militaire nécessaire, ni la volonté de l'utiliser¹⁰⁶. Il n'est pas le seul à constater des divergences grandissantes entre les perceptions de la menace des deux côtés de l'Atlantique¹⁰⁷. L'idée populaire de l'« anti-américanisme français » abonde également dans cette direction¹⁰⁸.

S'il existe effectivement un schisme stratégique entre les deux pays, prenant forme entre une vision d'un monde unipolaire vu de Washington et un monde multipolaire vu de Paris, quelles sont les conséquences pour le Canada? Si la force d'une culture stratégique, comme le propose Kerry Longhurst, réside dans sa persistance temporelle, « au-delà du moment de sa conception initiale¹⁰⁹ », l'on doit conclure que la position canadienne devra en être une de « *odd man in*¹¹⁰ », c'est-à-dire guidée par la nécessité de persuader la France de contribuer davantage aux efforts militaires de l'OTAN (dans son expansion vers une organisation de sécurité collective dirigée par les États-Unis), et de persuader les États-Unis de faire preuve d'humilité, de respecter et de dialoguer avec la France dans la poursuite de leurs objectifs stratégiques. L'échec de ce double rapprochement signifierait, pour le Canada, de douloureuses et déchirantes décisions à venir, devant trancher à nouveau entre ses alliés traditionnels, avec, en prime, le risque d'exacerber des clivages sociétaux internes.

En revanche, pour évaluer la pertinence et la probabilité de ces spéculations, une étude comparative, empirique et systématique du rôle joué par la France dans la culture stratégique canadienne s'avère des plus nécessaires. Le présent texte, qui sert d'exploration en la matière, ouvre en effet maintes pistes pour un programme de recherche à la fois innovateur et prometteur.

Notes

1. L'auteur est candidat au doctorat à Queen's University et chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes de l'Université du Québec à Montréal. Il tient à remercier David Haglund, Charles Pentland, Frédéric Mérand ainsi que les évaluateurs anonymes de cette revue pour leurs commentaires sur une version préliminaire de ce texte. L'auteur demeure l'unique responsable des propos avancés.
2. Les données pour 2007 proviennent du ministère de la Défense nationale du Canada, en date du 24 janvier 2007. Voir « Opérations courantes », *Opérations*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 24 janvier 2007. Les données pour les autres années ont été compilées par Stéphane Roussel et Jean-Christophe Boucher, « Les Québécois face au maintien de la paix, 1956-2006 », communication présentée lors de la conférence *Le Canada et le maintien de la paix*, Ottawa : Organisation pour l'histoire du Canada, 13 mai 2006.

3. À ce sujet, voir Alistair D. Edgar, « Canada's Changing Participation in International Peacekeeping and Peace Enforcement : What, If Anything, Does It Mean ? », *Canadian Foreign Policy*, vol. 10, n° 1, automne 2002, p. 107-117.
4. Ceci n'est évidemment pas le cas aux niveaux opérationnel et tactique, où la transition vers des opérations de combats marque un changement important. Comme le remarquent Douglas Bland et Sean Maloney: « *In this new era, military forces are deployed with the express purpose of using military forces where necessary to impose order on uncooperative local governments, military units, and individuals. The examples are everywhere. One only has to look at the types of forces being deployed and their capabilities: fully armed infantry battalions supported by tanks in the Balkans, heavy weapons and armoured vehicles with the French army in the Democratic Republic of Congo and artillery units with the Canadian Forces in the 2003 deployment to Afghanistan* ». Douglas L. Bland et Sean M. Maloney, *Campaigns for International Security*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004, p. 226.
5. David G. Haglund, « Canada and the Sempiternal NATO Question », *McGill International Review*, vol. 5, n° 2, printemps 2005, p. 19. Traduction libre.
6. John Kirton, *Canadian Foreign Policy in a Changing World*, Toronto, Thompson & Nelson, 2006, p. 327. Traduction libre.
7. Kerry A. Longhurst, *Germany and the Use of Force*, Manchester, Manchester University Press, 2004, p. 6. Traduction libre.
8. Pour une version conservatrice du réalisme, voir Henry R. Nau, « No Enemies on the Right », *The National Interest*, vol. 78, hiver 2004-2005, p. 19-28.
9. Presse canadienne, « Le 11 septembre justifie la présence canadienne », *La Presse*, 22 janvier 2007.
10. Le Service canadien de renseignement de sécurité estime que le Canada est vulnérable au terrorisme en raison, entre autres, « de son rôle en Afghanistan dans la foulée des événements du 11 septembre 2001 ». Voir « Exemples de menace terroriste pour le Canada », *Terrorisme*, Ottawa, Service canadien de renseignement de sécurité, 14 novembre 2004.
11. Presse canadienne, *loc. cit.*
12. Sur les effets de la théorie de la paix démocratique à l'égard de régimes non démocratiques et non libéraux, voir William J. Dixon, « Democracy and the Management of International Conflict », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 37, n° 1, 1993, p. 42-68.
13. À ce sujet, voir Jutta Brunée et Stephen J. Toope, « Canada and the Use of Force: Reclaiming Human Security », *International Journal*, vol. 59, n° 2, printemps 2004, p. 247-260.
14. Michael Ignatieff, « The Year of Living Dangerously », *The New York Times*, 14 mars 2004. Au surplus, pour Christoph Bluth, la guerre contre l'Irak est de nature morale et idéologique, en ce qu'elle vise à imposer des valeurs libérales à un État représentant une menace immédiate pour sa propre population. Christoph Bluth, « The British Road to War : Blair, Bush and the Decision to Invade Iraq », *International Affairs*, vol. 80, n° 5, 2004, p. 880.
15. Presse canadienne, « Large appui à l'OTAN », *La Presse*, 28 avril 1999.
16. Voir Guy Lachapelle, « Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il refusé de participer à la guerre en Irak? », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 6, 2003, p. 911-927.
17. Voir Barry Cooper et Ted Morton, « Chrétien has Put Party Ahead of Country », *The National Post*, 28 mars 2003.
18. « Canadians Divided on Afghanistan », *Decima Research*, 7 avril 2006.

19. Daniel Gagnier, chargé des communications au bureau du premier ministre, cité dans Jocelyn Coulon, *La dernière croisade : La guerre du Golfe et le rôle caché du Canada*, Montréal, Méridien, 1992, p. 108. Comme le rapporte l'auteur, l'appui populaire était significativement moindre au Canada qu'aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France. Ce n'est qu'après le déclenchement des hostilités que les Canadiens appuieront la participation canadienne, avec 64 p. 100 d'appui au Canada (et 53 p. 100 au Québec) à la mi-février 1991. *Ibid.*, p. 109.
20. Pierre Martin et Michel Fortmann, « Le soutien à l'intervention internationale dans l'opinion publique canadienne après la guerre froide », *Revue militaire canadienne*, vol. 2, n° 3, automne 2001, p. 46.
21. Cité par James Travers, « A Military at War with Peacekeeping », *Toronto Star*, 24 février 2007.
22. Jean Chrétien, extraits de ses mémoires publiées dans « Pourquoi le Canada a dit non à la mission en Irak », *La Presse*, 13 octobre 2007, p. PLUS8.
23. Voir Peter McKenna, « Canada and the Haitian Crisis », *Journal of Canadian Studies*, vol. 32, n° 3, automne 1997, p. 77-97; et Justin Massie, « L'application de la stratégie pangouvernementale canadienne en Haïti. Un cas marginal? », *La Chronique des Amériques*, n° 16, avril 2006.
24. Pierre Martin et Michel Fortmann, *loc. cit.*, p. 43-52.
25. Les adeptes de l'histoire contrefactuelle rétorqueront que, si Stephen Harper avait été au pouvoir en mars 2003, il aurait entraîné le Canada dans une guerre contre l'Irak. Il n'est évidemment pas possible de valider cette hypothèse, ni de la rejeter d'emblée. À en croire les réflexions *a posteriori* de Jean Chrétien sur la guerre du Golfe de 1990-91 cependant, lui qui s'opposa à la décision de Brian Mulroney en vante aujourd'hui la sagesse. Les intérêts politiques à court terme ainsi que le rôle même de l'Opposition officielle à la Chambre des communes permettent ainsi de nuancer l'idée selon laquelle la position d'un chef de l'opposition lors d'une crise diplomatique sera la même que celle s'il était premier ministre.
26. Cité dans Gilles Toupin, « Le Canada enverra 1 000 soldats en Afghanistan l'été prochain », *La Presse*, 23 février 2003.
27. Les Canadiens furent déployés dans le cadre de la mission de la FIAS, une coalition multinationale sanctionnée par l'ONU, mais dirigée par un pays tous les six mois jusqu'à l'été 2003, alors qu'elle fut placée sous la responsabilité de l'OTAN.
28. Jean Chrétien, « Notes pour une allocution du premier ministre Jean Chrétien à l'occasion d'une conférence de presse », *Discours*, Ottawa, Cabinet du Premier ministre, 15 janvier 2003.
29. Sur les efforts diplomatiques canadiens, voir Hevina S. Dashwood, « Canada's Participation in the NATO-led Intervention in Kosovo », dans Maureen Appel Molot et Fen Olser Hampson (dir.), *Canada Among Nations 2000, Vanishing Borders*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 275-302.
30. L'approbation du secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, permit cependant à certains d'affirmer que la participation du Canada à l'intervention de l'OTAN consista à l'application de normes conformes aux exigences des Nations Unies. Voir Paul Heinbecker et Rob McRae, « La campagne aérienne au Kosovo », dans Rob McRae et Don Hubert (dir.), *Sécurité humaine et nouvelle diplomatie. Protection des personnes, promotion de la paix*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2001, p. 135-148.
31. Le titre original du mémo était « With the UN, whenever possible, without it when necessary », cité dans Clara Portela, « Humanitarian Intervention, NATO

- and International Law : Can the Institution of Humanitarian Intervention Justify Unauthorized Action ? », *BITS Research Report*, n° 004, Berlin Information Center for Transatlantic Security, décembre 2000.
32. Cette idée s'inscrit dans une perspective « douce » de l'équilibre des puissances. Voir Robert A. Pape, « Soft Balancing against the United States », *International Security*, vol. 30, n° 1, été 2005, p. 7-45; et T.V. Paul, « Soft Balancing in the Age of U.S. Primacy », *International Security*, vol. 30, n° 1, été 2005, p. 46-71.
 33. Paul Létourneau, « Les motivations originales du Canada lors de la création de l'OTAN (1948-1950) », dans Paul Létourneau (dir.), *Le Canada et l'OTAN après 40 ans (1949-1989)*, Québec, Presses de l'université Laval, 1992, p. 49.
 34. Les propos du diplomate furent les suivants : « *What has received insufficient emphasis was our belief that the farther the North Atlantic Community moved towards political and economic unification the more protection it would give Canada from the power of the United States. We believed that the more developed the constitutional structure of the Community became the more the power of the United States would be restrained by the influence of its allies, especially Britain and France* ». Escott Reid, « The Creation of North Atlantic Alliance, 1948-1949 », dans Jack L. Granatstein (dir.), *Canadian Foreign Policy : Historical Readings*, éd. rév., Toronto, Copp Clark Pitman, 1993, p. 210.
 35. L'un des tenants de l'approche du contrepoids, Roy Rempel, attribue ainsi l'échec de la stratégie canadienne de contrepoids transatlantique (dont témoigne le retrait des troupes canadiennes d'Europe en 1992) au faux sentiment d'invulnérabilité des Canadiens, qui ne se sentent pas menacés, ayant accueilli à bras ouvert les « dividendes de la paix » suivant la fin de la guerre froide. Roy Rempel, *Counterweights : The Failure of Canada's German and European Policy, 1955-1995*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1996.
 36. Cette idée est appuyée par David Haglund, qui contraste les aspirations stratégiques françaises à celles du Canada. Voir « Canada and the Sempiternal NATO Question », *loc cit.*, p. 22. Les différences stratégiques entre la France et le Canada sont telles que la grande stratégie française est vue par certains comme étant semblable à celle de la Russie, ce qui est loin d'être le cas pour le Canada. Voir Youri Roubinski, « La France et la Russie à la recherche d'un monde multipolaire », *Les Cahiers de l'IFRI*, n° 27, Institut français des relations internationales, 1999.
 37. Kim Richard Nossal, « A European Nation? The Life and Times of Atlanticism in Canada », dans John English et Norman Hillmer (dir.), *Making a Difference? Canada's Foreign Policy in a Changing World Order*, Toronto, Lester Publishing, 1992, p. 85.
 38. Pour une interprétation libérale-constructiviste des motivations canadiennes à l'égard de la mise en place de l'Alliance atlantique, voir Stéphane Roussel, « "L'instant kantien" : La contribution canadienne à la création de la "Communauté nord-atlantique", 1946-1951 », dans Greg Donaghy (dir.), *Le Canada au début de la guerre froide, 1943-1957*, Ottawa, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, 1998, p. 119-156.
 39. Alexander Wendt définit l'identité collective comme étant une « *positive identification with the welfare of another, such that the other is seen as a cognitive extension of the Self rather than as independent* ». Voir son « Identity and Structural Change in International Politics », dans Yoseph Lapid et Friedrich Kratochwill (dir.), *The Return of Culture and Identity in IR Theory*, Boulder, Lynne Rienner, 1997, p. 52.

40. Cette thèse fut développée par Karl W. Deutsch *et al.*, *Political Community in the Northern Atlantic Area: International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton, Princeton University Press, 1957. Elle fut reprise par des tenants de l'approche constructiviste en relations internationales. Voir John Gerard Ruggie, « NATO and the Transatlantic Security Community », dans *Constructing the World Polity : Essays on International Relations*, Londres et New York, Routledge, 1998, p. 229-239; Thomas Risse-Kappen, *Cooperation Among Democracies : The European Influence on U.S. Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press, 1995. Sur les communautés de sécurité, voir Emanuel Adler et Michael Barnett (dir.), *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
41. Voir Stéphane Roussel, « "L'instant kantien" », *op. cit.* Parmi les défenseurs de l'idée que le Canada fait partie d'une communauté transatlantique à travers l'OTAN, voir Gene M. Lyons, « More than Allies : The Atlantic Community », dans Lauren McKinsey et Kim Richard Nossal (dir.), *America's Alliances and Canadian-American Relations*, Toronto, Summerhill Printers Ltd., 1988, p. 52-72.
42. David G. Haglund, *The North Atlantic Triangle Revisited : Canadian Grand Strategy at Century's End*, Contemporary Affairs Series n° 4, Toronto, Irwin Publishing, 2000, p. 84.
43. Basés en Jordanie, une trentaine d'instructeurs canadiens participent à la Mission de formation en Irak. Voir Jeremy M. Sharp *et al.*, « Post-War Iraq : Foreign Contributions to Training, Peacekeeping, and Reconstruction », *CRS Report for Congress*, Washington : Congressional Research Service, 22 janvier 2007, p. 4.
44. Thomas Risse-Kappen, *op. cit.*, p. 32. Traduction libre.
45. John Bartlet Brebner, *North Atlantic Triangle : The Interplay of Canada, the United States, and Great Britain*, Toronto, McClelland & Stewart, 1966 [1945].
46. Sur le sentiment d'impérialisme au Canada, voir Carl Berger, *The Sense of Power : Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, Toronto, University of Toronto Press, 1970.
47. Dans leur discussion sur cette contrainte culturo-stratégique canadienne, Jack Granatstein et Robert Bothwell citent le commentaire suivant de Stephen Leacock afin d'illustrer leur propos en ce qui a trait à la Seconde Guerre mondiale : « *If you were to ask any Canadian, "Do you have to go to war if England does?" he'd answer at once, "Oh no". If you then said, "Would you go to war if England does?" he'd answer, "Oh yes." And if you asked, "Why?" he would say, reflectively, "Well, you see, we'd have to"* ». Dans Jack L. Granatstein and Robert Bothwell, « "A Self-Evident National Duty": Canadian Foreign Policy 1935-1939 », dans Jack L. Granatstein, *op. cit.*, p. 158.
48. Robert W. Reford, « Peacekeeping at Suez, 1956 », dans Don Munton et John Kirton (dir.), *Canadian Foreign Policy*, Scarborough, Prentice-Hall, 1992, p. 74.
49. David G. Haglund, « Canada and the Anglosphere : In, Out, or Indifferent », *Policy Options*, février 2005, p. 72-76.
50. Cité dans David G. Haglund et Stéphane Roussel, « Is the Democratic Alliance a Ticket to (Free) Ride? Canada's "Imperial Commitments", from the Interwar Period to the Present », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 5, n° 1, printemps 2007. Traduction libre de « *We as Canadians have our destiny before us not in Continental Europe but here on the free soil of America. Our policy for the next hundred years should be that laid down by George Washington in the United States for the guidance of his country-men – absolute renunciation of interference in European affairs – and that laid down by the other great father of his country in*

Canada, Sir Wilfrid Laurier – "freedom from the vortex of European militarism" ».

51. Voir Kenneth McNaught, « From Colony to Satellite », dans Stephen Clarkson (dir.), *An Independent Foreign Policy for Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, p. 173-183; John W. Warnock, *Partner to Behemoth : The Military Policy of a Satellite Canada*, Toronto, New Press, 1970; et Philip Resnick, « Canadian Defence Policy and the American Empire », dans Ian Lumsden (dir.), *Close the 49th Parallel etc. The Americanization of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1970.
52. Par exemple, l'ancien premier ministre Mackenzie King confia préférer que le Canada fasse partie de la communauté du Commonwealth plutôt qu'à celle de l'Amérique du Nord, cette dernière étant jugée plus dangereuse pour l'indépendance du pays : « *I do not like to be dependent on the U.S.; change of leaders there might lead to a vassalage so far as our Dominion was concerned. There [is] more real freedom in the B[ritish] C[ommonwealth] of Nations, and a richer inheritance. This I truly believe* ». Cité dans John Herd Thompson et Stephen J. Randall, *Canada and the United States: Ambivalent Allies*, 3^e éd., Athens, University of Georgia Press, 2002, p. 149. D'autres, en revanche, estiment que le Canada n'est autre chose qu'une nation américaine : Michael Hart, « Canada Discovers Its Vocation as a Nation of the Americas », dans Fen Osler Hampson et Christopher J. Maule (dir.), *Canada Among Nations, 1990-91 : After the Cold War*, Oxford, Oxford University Press, 1991, p. 83.
53. Stéphane Roussel et Chantal Robichaud, « L'État postmoderne par excellence? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada », *Études internationales*, vol. 35, n^o 1, mars 2004, p. 158. Les auteurs citent l'article suivant de Michel Fortmann, « L'atlantisme et le repli identitaire nord-américain. Faut-il craindre une vague isolationniste aux États-Unis et au Canada? », *Les premières conférences stratégiques annuelles de l'IRIS*, Paris, La Documentation française, 1996, p. 93.
54. Kim Richard Nossal, « A European Nation ? », *op. cit.*, p. 82.
55. *Ibid.*, p. 83-84. À ce sujet, voir également Jack L. Granatstein, *How Britain's Weakness Forced Canada into the Arms of the United States*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, p. 53-55; et Joseph T. Jockel, « Canada in a Twin-pillared Alliance : The Dumbbell May Just Have to Do », *International Journal*, vol. 46, n^o 1, hiver 1990-91, p. 8-26.
56. En réaction à la Révolution tranquille québécoise et à l'affirmation des aspirations nationalistes de la province, le gouvernement fédéral a effectivement réagi en proposant un modèle identitaire qui répond à la fois au besoin de distinction internationale et à celui d'unité nationale : Justin Massie et Stéphane Roussel, « Myths in Canadian Foreign Policy : A Liberal-Constructivist Perspective », communication présentée dans le cadre de la 47^e rencontre annuelle de l'International Studies Association (ISA), Chicago, 28 février 2007.
57. Cité dans John Kirton, « Managing Canadian Foreign Policy », dans Brian W. Tomlin et Maureen Molot (dir.), *Canada Among Nations, 1984 : A Time of Transition*, Toronto, Oxford University Press, 1985, p. 22-23.
58. Il s'agit, dans l'ordre, de la Force internationale d'assistance à la sécurité (Afghanistan) (FIAS); de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH); de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS); de la Force multinationale d'observateurs au Sinaï (FMO); de la Force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (EUROFOR). La France a entériné le mandat de chacune de ces missions et y participe militairement, sauf dans le cas

de la FMO, où elle a retiré son observateur militaire au cours de l'année 2006. Voir Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, « France » et « Canada », *États participants*, Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, 9 mars 2007.

59. Il s'agit, dans l'ordre, des opérations « Bouclier du désert » et « Tempête du désert » dans le Golfe persique; de la Force de protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie (FORPRONU); de la Force de mise en œuvre des Accords de Dayton, de la Force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine et de la Force de maintien de la paix de l'OTAN au Kosovo (IFOR, SFOR, KFOR); de la United Task Force et de l'Opération des Nations Unies en Somalie (UNITAF et ONUSOM II); de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC); de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR); de l'opération « *Forward Action* » en Haïti, de la Mission des Nations Unies en Haïti, de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti et de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MINUHA, MANUH et MITNUH); et de la Force multinationale de la région des Grands Lacs africains.
60. Pour une discussion constructiviste de l'influence de l'identité collective sur les intérêts stratégiques des États mettant l'accent sur les interactions sociales et les traits culturels, voir Glenn Chafetz, Michael Spirtas et Benjamin Frankel, « Introduction : Tracing the Influence of Identity on Foreign Policy », dans Glenn Chafetz, Michael Spirtas et Benjamin Frankel (dir.), *The Origins of National Interests*, New York, Frank Cass, 1999, p.vii-xxii.
61. Charles Létourneau, *L'influence canadienne à travers les opérations de paix, 1956 à 2005*, Montréal, CEPES/UQAM, 2006.
62. Jocelyn Coulon, « Le Canada s'engage en Afghanistan », dans Jocelyn Coulon (dir.), *Guide du maintien de la paix 2004*, Outremont, Athéna Éditions, 2003, p. 79-80.
63. Charles Létourneau et Justin Massie, « L'Afghanistan : Archétype d'une "nouvelle" politique étrangère canadienne? », *Options politiques*, vol. 28, n° 1, décembre 2006-janvier 2007, p. 30.
64. CBC News, 12 février 2003. Traduction libre.
65. Jocelyn Coulon, « Le Canada s'engage en Afghanistan », *op. cit.*, p. 83.
66. Presse canadienne, « Graham favorise une nouvelle forme de mission », *La Presse*, 22 février 2003.
67. Marc-André Boivin, « L'OTAN, acteur des opérations de paix : le nouveau front afghan », dans Jocelyn Coulon, *op. cit.*, p. 152.
68. Sean M. Maloney, « Canada, Afghanistan and the Blame Game », *Policy Options*, vol. 28, n° 1, décembre 2006-janvier 2007, p. 21-27.
69. Bill Graham, « Notes pour une allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies », *Discours*, New York : ministère des Affaires étrangères du Canada, 12 septembre 2002.
70. Jean Chrétien, « Discours à l'occasion de la remise des prix de la Fondation *Appeal of Conscience* », *Discours*, New York, Bureau du Conseil privé du Canada, 1^{er} octobre 2002.
71. Trente et un pays, incluant les États-Unis et le Royaume-Uni, appuyèrent (pas nécessairement militairement) la coalition contre l'Irak en mars 2003 : l'Afghanistan, l'Albanie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Colombie, la République tchèque, la Corée du sud, le Danemark, l'El Salvador, l'Erythrée, l'Espagne, l'Estonie, l'Éthiopie, la Georgie, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine, les Pays-Bas, le Nicaragua, l'Ouzbékistan, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Turquie. Voir Steve

- Schifferes, « US names "coalition of the willing" », *BBC News*, Londres, 18 mars 2003.
72. Presse canadienne, « Le Canada prêt à aller en guerre sans l'aval de l'ONU », *Le Devoir*, 10 janvier 2003.
73. Donald Barry, « Chrétien, Bush, and the War in Iraq », *American Review of Canadian Studies*, vol. 35, n° 2, 2005, pp. 215-245.
74. Alex Macleod et Catherine Voyer-Léger, « De la raison à la reconnaissance : Comprendre l'opposition de la France à l'intervention en Irak », dans Alex Macleod et David Morin (dir.), *Diplomaties en guerre : Sept États face à la crise irakienne*, Outremont, Athéna Éditions, 2005, p. 161. Les auteurs ajoutent d'ailleurs que, comme signe d'acceptation tacite de la France, cette dernière dépêcha un général au Pentagone afin de participer à l'élaboration des plans militaires et promit le déploiement de 15 000 soldats et une centaine d'avions advenant un accord entre les parties.
75. Il s'agit de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU).
76. William Walker, « Canada Proposes U.N. Deal on Iraq », *Toronto Star*, 20 février 2003.
77. Steven Edwards, « Canada's Plan Threatens Iraq War », *National Post*, 26 février 2003.
78. Paul Knox et Paul Koring, « Canada Brokering New Deal », *Globe and Mail*, 14 mars 2003.
79. Alex Macleod et Catherine Voyer-Léger, *op. cit.*
80. ACIDI, « Le Canada contribue au fonds pour la reconstruction de l'Irak et à la formation de policiers irakiens », *Déclarations*, Madrid, Agence canadienne de développement international, 24 octobre 2003.
81. George Ignatieff souligna ainsi, en 1980, que « *The two inescapable realities of Canadian foreign policy, based on our geography and historical development, are : the necessity of maintaining unity at home, especially between the two founding nations; and living distinct from but in harmony with the world's most powerful and dynamic nation – the USA. These factors tend to restrict initiatives being undertaken by Canada alone, and favour the pursuit of limited international objectives through international organization* ». Cité dans Tom Keating, *Canada and World Order : The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*, 2^e éd., New York, Oxford University Press, 2002, p. 1.
82. Sur ces trois idées, voir respectivement Charles Létourneau et Justin Massie, « Un symbole à bout de souffle? Le maintien de la paix dans la culture stratégique canadienne », *Études internationales*, vol. 37, n° 4, décembre 2006, p. 547-573; Justin Massie et Stéphane Roussel, « Prévention, substitution ou complémentarisation? L'aide au développement dans la culture stratégique canadienne », dans François Audet et Stéphane Roussel (dir.), *Aide canadienne au développement : bilan et perspectives*, à paraître; et Justin Massie et Stéphane Roussel, « Myths in Canadian Foreign Policy », *op. cit.*
83. En février 2007, 71p. 100 des Québécois appuyaient l'idée selon laquelle le Canada ne devrait avoir que des forces militaires entraînées pour le maintien de la paix plutôt que pour des opérations de combats, comparativement à 52 p. 100 des Canadiens hors Québec : « Most Canadian Support Troops In Light of Recent Investigation Into Afghanistan Abuses », Ipsos Reid, 22 février 2007.
84. Charles Létourneau et Justin Massie, « L'Afghanistan : Archétype d'une "nouvelle" politique étrangère canadienne? », *Options politiques*, vol. 28, n° 1, décembre 2006-janvier 2007, p. 30.

85. David G. Haglund, « French Connection? Québec and Anti-Americanism in the Transatlantic Community », communication présentée dans le cadre de la conférence *La société québécoise face aux enjeux de défense du Canada*, organisée par la Chaire PEDC, le CEPES et la Chaire Hector-Fabre en Histoire du Québec, Montréal, 5-6 octobre 2007.
86. Denis Monière, *Les Relations France-Québec : Pérégrinations d'un intellectuel québécois en France, 2001-2004*, Montréal, Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec, Université du Québec à Montréal, 2004, p. 94 et 99.
87. David G. Haglund et Justin Massie, « Le "problème américain" du Québec : Différentiel de perceptions de la menace dans la communauté de sécurité nord-américaine », dans Michèle Rioux (dir.), *Débordement sécuritaire*, Outremont, Athéna Éditions, à paraître.
88. Le Québec réussit effectivement à faire entendre sa voix à Ottawa à travers, notamment, la présence de nombreux Québécois au sein des cabinets fédéraux, grâce à l'importance de la province comme enjeu électoral fédéral (avec ses 75 circonscriptions, c'est-à-dire l'équivalent de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse réunies), ainsi que par les pressions gouvernementales qui résultent de la présence d'un parti souverainiste québécois à la Chambre des communes depuis plus de quinze ans. De plus, un premier ministre canadien d'origine québécoise fut au pouvoir au cours de 37 des 39 dernières années.
89. Ce fut notamment le cas lors de la guerre du Golfe de 1990-1991.
90. Cet argument s'inspire de la littérature sur les alliances entre pays ou peuples aux vues similaires (*like-minded states or peoples*). Voir par exemple Richard A. Best Jr., New York, Greenwood, 1986.
91. Voir Michael Brenner et Guillaume Parmentier, *Reconcilable Differences. US-French Relations in the New Era*, Washington, Brookings Institution Press, 2002, chap. 2.
92. Robert Cooper soutient par exemple que l'Europe (vaguement définie mais incluant certainement la France) se distingue des États-Unis notamment par ses valeurs postmodernes. Voir Robert Cooper, *The Breaking of Nations : Order and Chaos in the Twenty-First Century*, New York, Grove Press, 2003.
93. Peter J. Katzenstein, « Conclusion : National Security in a Changing World », dans *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996, p. 535.
94. Stéphane Roussel et Chantal Robichaud, *loc. cit.*, p. 151.
95. Pascal Vennesson, « Les États-Unis et l'Europe face à la guerre. Perceptions et divergences dans l'emploi de la force armée », *Études internationales*, vol. 36, n° 4, décembre 2005, p. 541.
96. Les exemples suivants sont tirés de Alex Macleod et Catherine Voyer-Léger, *op. cit.*, p. 153-159.
97. Jean Chrétien, « Notes pour un discours du premier ministre Jean Chrétien devant le Chicago Council for Foreign Relations », *Archives Jean Chrétien*, Chicago, Bureau du Conseil privé du Canada, 13 février 2003.
98. Bill Graham, « A Conflict could Endanger the Greater Region », *Policy Options*, novembre 2002, p. 10-11. Traduction libre.
99. Pour les deux États, la raison principale d'intervenir militairement contre l'Irak, soit la possession illégale d'ADM, devait être au cœur de l'argumentaire en faveur d'une guerre, et non pas d'autres raisons connexes fournies par Washington, dont celle de la nécessité de se débarrasser de Saddam Hussein. La solution à la crise passait donc inévitablement par les inspections des agences de

- l'ONU. Elizabeth Pond, *Friendly Fire : The Near-Death of the Transatlantic Alliance*, Washington, Brookings Institution Press, 2004, p. 63.
100. Joël-Denis Bellavance, « Chrétien intraitable face aux Américains », *La Presse*, 18 février 2002; Robert Sheppard, « Drumbeats of War », *Maclean's*, vol. 115, n° 33, 19 août 2002, p. 32.
101. Jacques Chirac, 10 mars 2003, cité dans Alex Macleod et Catherine Voyer-Léger, *op. cit.*, p. 159.
102. Cité dans Randy Boswell, « A Life's Journey », *Ottawa Citizen*, 2 février 2002.
103. Cité dans Hélène Buzzetti, « Assumer le refus canadien », *Le Devoir*, 19 mars 2003.
104. J.S. Finan et S.B. Flemming, « Public Attitudes Toward Defence and Security in Canada », dans David B. Dewitt et David Leyton-Brown (dir.), *Canada's International Security Policy*, Scarborough, Prentice Hall, 1995, p. 298. Analysant la crise en Haïti de 1991-1994, James A. Hellis soutient également que la volonté de préserver une indépendance vis-à-vis des interventions militaires américaines fut un des éléments clés de la grande stratégie canadienne. Voir James A. Hellis, « Haiti : A Study in Canadian-American Security Cooperation in the Western Hemisphere », dans David G. Haglund (dir.), *Over Here and Over There : Canada-United States Defence Cooperation in an Era of Interoperability*, Kingston, Queen's Quarterly Press, 2001, p. 135. De manière plus générale, la participation canadienne aux efforts de maintien de la paix de l'ONU est considérée reposer sur une volonté de distanciation et de distinction par rapport à la politique étrangère américaine au cours de la guerre froide. Voir Jack L. Granatstein, « Peacekeeping : Did Canada Make a Difference? And What Difference did Peacekeeping Make to Canada? », dans John English et Norman Hillmer (dir.), *Making a Difference? Canada's Foreign Policy in a Changing World Order*, Toronto, Lester Publishing, 1992, p. 222-236; Joseph T. Jockel, *Canada & International Peacekeeping*, Toronto, CISS, 1994, p. 16.
105. Brian Laghi, « Regions Split on How Bush Running War, Poll Finds », *The Globe and Mail*, 11 avril 2003. Pour une analyse, voir Justin Massie et Stéphane Roussel, « Le dilemme canadien face à la guerre en Irak, ou l'art d'étirer l'élastique sans le rompre », dans Alex Macleod et David Morin (dir.), *Diplomaties en guerre. Sept États face à la crise irakienne*, Outremont, Athéna Éditions, 2005, p. 69-87.
106. Robert Kagan, *Of Paradise and Power : America and Europe in the New World Order*, New York, Random House, 2002.
107. Voir Elizabeth Pond, *Friendly Fire : The Near-Death of the Transatlantic Alliance*, Washington, Brookings Institution Press, 2004; Philip H. Gordon et Jeremy Shapiro, *Allies at War : America, Europe, and the Crisis over Iraq*, New York, McGraw-Hill, 2004.
108. Voir Dominique David, « Pourquoi sommes-nous "anti-américains"? », *Études* 2003/1, Tome 398, janvier 2003, p. 9-20; Jean-François Revel, *L'obsession anti-américaine : Son fonctionnement, ses causes, ses conséquences*, Paris, Plon, 2002; Philippe Roger, *L'ennemi américain : Généalogie de l'antiaméricanisme français*, Paris, Seuil, 2002; Pierre Rigoulot, *L'antiaméricanisme : Critique d'un prêt à penser rétrograde et chauvin*, Paris, Robert Laffont, 2004; et Richard Z. Chesnoff, *The Arrogance of the French : Why They Can't Stand Us and Why the Feeling Is Mutual*, New York, Sentinel, 2005.
109. Kerry A. Longhurst, *op. cit.*, p. 6.
110. Charles C. Pentland, « Odd Man In : Canada and the Transatlantic Crisis », *International Journal*, vol. 59, n° 1, hiver 2003-2004, p. 145-166.